



SP SARCELLES

Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017**

**DÉLIBÉRATION N° 2017-89**

**RESSOURCES HUMAINES**

**17 - Création d'un emploi d'attaché hors classe à temps complet**

Date de la convocation : le 14 septembre 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Richard ZADROS – Délégué Titulaire de la commune de SAINT-WITZ

**Présents : 46**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Joëlle POTIER et Michel LACOUX (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Jean-Michel DUBOIS (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Geneviève RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsoul), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Christian ISARD  
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency  
Chantal TESSON (Commune de le Thillay), à Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland)

**Présents sans droit de vote : 5**

Claude BOUYSSOU (Commune de Baillet-en-France)  
Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville)  
Gérald VERGET (Commune de Louvres)  
Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France)  
Christian BALOSSA (Commune de Villiers-le-Bel)



## 17 - Création d'un emploi d'attaché hors classe à temps complet

### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Un agent de la direction du SIAH a le grade de Directeur Territorial.

Le grade est placé en voie d'extinction depuis la parution du décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le grade d'attaché hors classe a été créé par le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

L'agent placé sur le grade de Directeur Territorial remplit les conditions pour bénéficier de l'avancement au grade d'attaché hors classe.

Cet emploi englobe de manière non exhaustive les fonctions suivantes : conseiller le Directeur Général et le Président sur les fonctions supports de l'administration et des ressources du SIAH, contrôler tous les actes de la collectivité ayant un impact juridique, administratif et financier, conduire le service composé de l'administration générale, des ressources humaines, des finances, du pôle juridique et marchés publics.

Un tableau d'avancement de grade a été élaboré pour l'année 2017 et a été soumis à la Commission Administrative Paritaire.

Il est donc proposé de créer un poste d'attaché hors classe permettant de nommer l'agent à ce grade après avis de la Commission Administrative Paritaire.

### *CECI EXPOSÉ*

Après avoir entendu le rapport de Gilles MENAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**Considérant** l'extinction du grade de Directeur Territorial,

**Considérant** la création du grade d'attaché hors classe, au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Considérant** l'obtention des conditions statutaires permettant à l'agent, actuellement Directeur Territorial, d'accéder au grade d'attaché hors classe,

**Considérant** la valeur professionnelle de l'agent,

**Considérant** l'absence d'augmentation de salaire brut à l'avancement de l'agent, compte tenu du fait qu'il est actuellement placé sur un emploi fonctionnel,

# RESSOURCES HUMAINES

17 - Création d'un emploi d'attaché hors classe à temps complet

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

**1- Créé un emploi d'attaché hors classe à temps complet,**

**2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi!**

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 20 septembre 2017

Guy MESSEGER,



Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le :

Et affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.